

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	25
Nombre de conseillers absents :	2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	2
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	10 avril 2026
Date d'affichage :	10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/47

Institutions et vie politique

Désignation des membres pour siéger au comité directeur de l'Office Municipal des Sports

Il est formé sous le nom d'Office Municipal des Sports de Bégard (OMS) une association déclarée, régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Vu les statuts adoptés le 9 décembre 2014, l'O.M.S. a pour objet général, en liaison avec les autorités municipales :

- De soutenir, d'encourager et de provoquer tout effort et toute initiative tendant à promouvoir et à développer les activités physiques et sportives.

- De faciliter dans les mêmes domaines une coordination des efforts et le plein et meilleur emploi des installations, entre la Ville, les associations ou clubs sportifs et les établissements scolaires.

L'OMS est administré par un comité directeur de 24 membres, composé du collège municipal (6 membres), du collège scolaire (1 membre par école soit : 5 membres), du collège associatif (13 membres). Le Président est de droit un élu.

Les membres seront élus pour six ans par l'Assemblée Générale réunie après l'élection municipale à la majorité des membres présents et pris parmi les membres actifs.

Aussi, le conseil municipal est invité à désigner 6 représentants qui siègeront au sein du comité directeur de l'OMS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DÉSIGNE les représentants qui siègeront au sein du comité directeur de l'OMS, à la suite de l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

REPRÉSENTANTS
LE MIGNOT Daniel
BONIZEC Christel
CHARLIER Claire
ESNEU Pascal
LEBOURG Alexis
NICOL Marie-Noëlle

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO

